

Compte-Rendu de la séance du 06 avril 2017 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURRET, M. Jean-Marc SINDT, Mme Elodie PERRIN, M. Pierre VAN GASSE, M. Laurent BERGER, Mme Véronique CHOSEROT, M. Guy HOCHARD, M. Alain SINDT, M. Gilles LEGRAND, M. Jehan HELMSTETTER, M. Nicolas CARON, M. Didier HILD, M. Thierry DRAUS

Présents par procuration : M. Joseph MARCK donne procuration à M. Guy HOCHARD

1 – Demande de numérotation « Route de Bouzonville » à Haute-Sierck

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de donner le nom de « Aux étangs 2 » aux parcelles 109/88 ; 112/82 ; 113/85 et 114/82 N° section 11 situées « Route de Bouzonville » à Haute-Sierck.

2 – Vote des 3 taxes

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas procéder à une augmentation des 3 Taxes et de reconduire le taux de la Taxe d'habitation avec le débasage, de la taxe foncière Bâti et de la taxe foncière non bâti pour l'année 2017 et ceci à l'unanimité des membres présents, à savoir :

↳ Taxe d'habitation : **9,29**

↳ Taxe foncière bâti : **10,59**

↳ Taxe Foncière non bâti : **39,29**

3 – Projet d'espace culturel et associatif : tableau de financement pour la demande de subvention FSIL « Accompagnement des grands projets d'investissement »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le plan de financement joint à la demande de subvention dans le cadre du FSIL : Soutien à l'Investissement Local (enveloppe 1 "Grandes priorités d'investissement") pour 2017 concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Kerling-Lès-Sierck en espace culturel et associatif comme suit :

	Montant HT
Devis estimatif du cabinet d'architecte : Coût prévisionnel des travaux	360 821.00 €
Demande de subvention DETR 30 % escomptés	108 246.30 €
Demande de subvention de 20 % escomptés à la Région Grand'Est dans le dispositif de soutien aux territoires	72 164.20 €
Demande de subvention dans le cadre du FSIL (Enveloppe 1 "grandes priorités d'investissement) 30 % du montant subventionnable soit 157 000.00 €	47 100.00 €
Reste à charge	133 310.50 €
Demande de subvention au CD57 dans le cadre de second projet AMITER : 50 % escomptés du reste à charge	66 655.25 €
La part non subventionnable sera financée par les fonds propres de la commune	66 655.25 €